

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1ER JUILLET 2019

## Absents excusés :

M. HUSSON  
M. VALERO.

## Excusés :

M. EGAL pouvoir à M FUMOUX  
M. TALABARD pouvoir à M. BOUCHET  
Mme MERLE pouvoir à Mme CHEVENIER  
Mme FERREIRA pouvoir à Mme CHERVIN.

## Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Conclusion de l'avenant N°1 au marché relatif au réaménagement du chœur de l'église Saint Jean-Baptiste de Lapalisse pour le lot N°1, avec l'Entreprise BEAUFILS de COULANDON, pour un montant de 3 584 € HT.
- Dépôt d'une requête gracieuse devant le TGI de CUSSET confiée à Maître PICAUD à CUSSET pour obtenir l'autorisation de pénétrer sur une parcelle en état d'abandon afin de réaliser les travaux de nettoyage, pour un montant de 300 €.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

## **1/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

A l'unanimité le conseil décide de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er octobre 2019.

## **2/ MUSÉE ART BRUT – ACQUISITION.**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

## **3/ RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Le nouveau plan de financement présenté pour la restauration de l'orgue de l'église Saint Jean-Baptiste est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante, le montant des travaux s'élève à 83 175 € HT. Le financement participatif n'a pas fonctionné car il n'y a pas eu assez de communication en amont et le délai était trop court.

#### **4/ VENTE CHEMIN RURAL CHEZ PAPON.**

L'assemblée délibérante a accepté à l'unanimité des membres présents (Madame CHERVIN n'ayant pas participé au vote), la vente de ce chemin, d'une superficie de 392 m<sup>2</sup>, à Monsieur Richard RONDEPIERRE, au prix de 1372 € ; l'acte de vente sera confié à Maître MEYZEN.

#### **5/ RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE.**

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité de former un groupement de commande avec la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » pour le renouvellement des contrats d'assurances, Mme LESME est désignée pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

#### **6/ GARANTIE DE TRANSFERTS DE PRÊTS.**

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité de maintenir la garantie des prêts souscrits par la S.A. HLM France Loire au repreneur qui est EVOLEA.

#### **7/ BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019 – BUDGET GÉNÉRAL.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Supplémentaire présenté, intégrant les écritures de cession d'un immeuble.

#### **8/ DÉCISION MODIFICATIVE N°2.**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les virements de crédits présentés.

#### **9/ RÉORGANISATION DES SERVICES LOCAUX DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP) DANS L'ALLIER - MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA TRÉSORERIE À LAPALISSE.**

Suite aux informations relatives à la réorganisation des services de la DGFIP, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de prendre une motion contre la suppression de la TRÉSORERIE à LAPALISSE.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.**

Fait à LAPALISSE, le 4 juillet 2019  
Le Maire,

